



Direction de la communication

Communiqué

Vendredi 3 juin 2022

Élections

Affichage sauvage : la Ville met en garde les candidats aux législatives

Le 7 février dernier, à l'occasion d'un conseil municipal qui précédait les élections présidentielles, l'adjoint au maire, Xavier Mars, chargé, entre autres, des dossiers relatifs aux enseignes et à l'affichage publicitaire, était intervenu pour rappeler les règles de campagne électorale consacrées à l'affichage.

Son intervention visait à alerter les soutiens des différents candidats sur la question de l'affichage sauvage : *"Il est interdit ! Par délibération du conseil municipal du 6 mai 2021, le coût du nettoyage est désormais facturé à chaque fois qu'il est nécessaire, à hauteur de 25 euros par intervention."* S'en était suivi l'envoi d'un courrier par le maire pour éviter les débordements.

Alors que l'on rentre dans la dernière ligne droite de la campagne des élections législatives, qui auront lieu les 12 et 19 juin prochains, Xavier Mars a tenu à réitérer cet avertissement : *"Nous demandons aux candidats et à leurs soutiens de respecter les emplacements des affichages prévus à cet effet et de ramasser leurs déchets après leur passage. Il en va de la propreté de notre ville. Cette propreté doit être, au même titre que d'autres, un des engagements des candidats, qu'ils doivent eux-mêmes respecter."*

